

Michel Dakar  
9, Route de Barre-y-va  
Villequier  
76490 Rives-en-Seine

Villequier, le 9 juillet 2024

Secrétariat général d'INTERPOL  
Monsieur le Secrétaire général  
200, quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon - France

Objet :

Mis en évidence du rôle des élus et du personnel municipaux en France dans les affaires de trafic et de consommation de stupéfiants, à travers le cas exemplaire ayant fait récemment l'objet d'une décision de justice au tribunal correctionnel à Bobigny le 4 juillet 2024, de l'affaire du trafic international de stupéfiants dans la commune de Canteleu en banlieue de Rouen en France.

LRAR n° 1A 214 516 8695 7

Monsieur le Secrétaire général,

Par jugement du 4 juillet 2024, la justice française a posé publiquement et clairement, le rôle fondamental des élus municipaux et du personnel de direction des mairies françaises, dans le trafic et la consommation de stupéfiants en France, en substance ce rôle est de couvrir ce trafic et donc la consommation française de stupéfiants.

Ce jugement exonère de toute poursuite la maire de Canteleu, le trafic de stupéfiants sur sa commune étant connu d'elle-même et de son équipe depuis une dizaine d'années, ce trafic d'ampleur internationale se chiffrant en dizaines de millions d'euros alimentant la région dans toutes les principales drogues, ce trafic n'a donné lieu à aucun signalement auprès du parquet alors que le code de procédure pénale à son article 40 obligeait à le signaler, de même qu'aucune plainte auprès du doyen des juges d'instruction n'a été déposée, et que l'attitude de cette direction municipale contredit le code général des collectivités territoriales à son article L - 1111-1-1 alinéa 1 : l' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, et que le statut des maires en France est aussi celui d'officier de police judiciaire, et qu'en sa qualité d'officier de police judiciaire selon l'article 16 du code de procédure pénale, un maire (ou un adjoint) est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes, délits et

contraventions dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Si par un hasard il ne s'était pas produit un incident hors de la juridiction de Canteleu, à Bobigny, impliquant ce trafic de stupéfiants, ce trafic continuerait actuellement à prospérer.

La décision du tribunal correctionnel de Bobigny ne peut s'interpréter que d'une manière, il est légal pour un maire de ne pas dénoncer des trafiquants et de mettre un terme à un trafic de stupéfiants, ce qui implique que le rôle implicite du maire est de protéger ce trafic, et donc qu'implicitement, ce trafic et la consommation de stupéfiants sont considérés comme légaux, et que le rôle de la police est d'encadrer ce trafic et la consommation, comme pour tout autre commerce ou activité.

Ce jugement fera jurisprudence, il met au moins les choses au clair.

Pour finir, de plus, un membre du cabinet du maire depuis une dizaine d'années a intégré en 2020 la gendarmerie comme réserviste, soit une année après le début de l'enquête policière débutée en 2019, son mari intégrant une organisation dépendant des services secrets de l'armée française, dénommée Cercle K2 en 2021.

A titre documentaire, voici un élément matériel qui n'a pas été porté au procès de Bobigny.

Il s'agit d'une vidéo Youtube réalisée en 2015 de la maire de Canteleu, qui déclare qu'elle est contre la vidéosurveillance et qu'à Canteleu, les principaux problèmes sont les incivilités et l'emploi. Cette vidéo a été réalisée à une époque où le trafic était déjà florissant.

« Interview de Mélanie Boulanger maire de Canteleu au collège Le Cèdre » 22 avril 2015, durée 27' 13''

A 9' 57'' : « A Canteleu personne ne vit en insécurité ... il n'y a pas de meurtres, de viols, de choses de cet ordre là ... ».

A 15' : « A Canteleu il n'y a pas de vidéosurveillance »

Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=HRTFT1xhgyY>

Cette vidéo est conservée enregistrée, au cas où elle serait effacée, son enregistrement sera communiqué sur demande.

Tout cela met mal à l'aise et laisse perplexe.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes cordiales salutations.

M. DAKAR

MICHEL DAKAR  
Route de barre y va  
VILLEQUIER  
76490 RIVES-EN-SEINE  
02 32 70 82 35



**Interview de Mélanie Boulanger maire de Canteleu au collège Le Cèdre**



**Collège Le Cèdre Ca...**  
518 abonnés

S'abonner

3



Partager



2,8 k vues il y a 9 ans

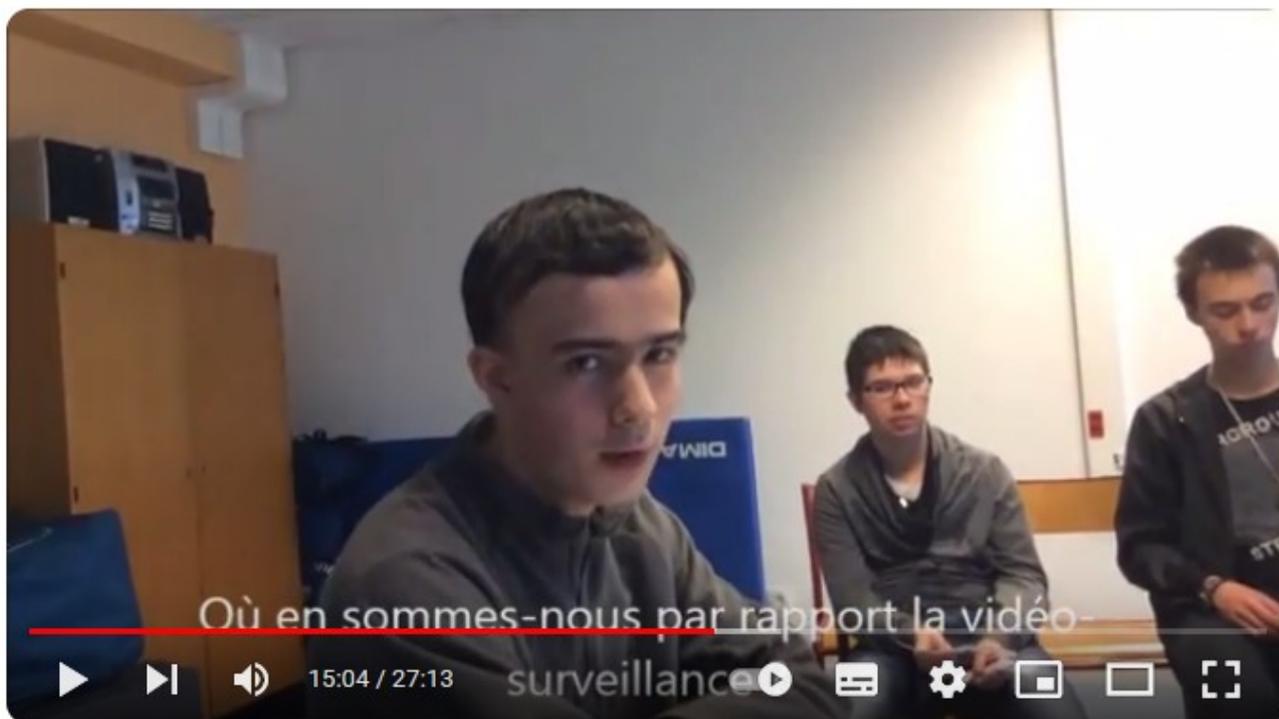


https://www.youtube.com/watch?v=HRTFT1xhqyY

Débuter avec Firefox Galerie de composant... Sites suggérés Document sans titre

uTube<sup>FR</sup>

Rechercher



## Interview de Mélanie Boulanger maire de Canteleu au collège Le Cèdre



Collège Le Cèdre Ca...  
518 abonnés

S'abonner

3



Partager



2,8 k vues il y a 9 ans

# CANTELEU: L'EX-MAIRE MELANIE BOULANGER RELAXÉE DES ACCUSATIONS DE COMPLICITÉ DE TRAFIC DE DROGUE

Alexandra Gonzalez, avec Juliette Moreau Alvarez et AFP Le 04/07/2024 à 14:46 | MAJ à 15:18

